

# Bourses aux sportifs de haut-niveau

Le Ville soutient financièrement les associations sportives et les équipes de haut-niveau en fonction de leurs résultats ou de leurs classement.

Pour compléter cette action, la Ville met en oeuvre un dispositif ciblant la pratique sportive individuelle pratiquée à haut-niveau. Avec la bourse aux sportifs, elle propose d'accompagner les sportifs inscrits sur les listes ministérielles par l'attribution d'une subvention fixée à 2 000€ par saison, versée par trimestre.

Cette subvention permet au sportif de faire face aux dépenses induites par la pratique de leur sport (achat de matériel, frais de déplacement, d'hébergement, des stages de préparation...).

## Conditions

Pour en bénéficier, le sportif doit :

- résider à Grand Quevilly
- disposer d'une licence dans un club sportif sur une discipline olympique ou paralympique (dérogation possible si la discipline n'est pas olympique ou paralympique)
- être inscrit sur les listes ministérielles de sportifs

## Demande pour 2019

Les demandes doivent être transmises au service des sports et de la vie associative avant le 31 mars 2019.

## Documents à fournir

- Attestation ministérielle 2018-2019

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Licence sportive

contact

## **Service sport et vie associative**

### **Coordonnées :**

- 02 35 68 93 64
- Esplanade Tony Larue